

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 25.03.2025

Révision: 25.03.2025

Numéro de version 1.03 (remplace la version 1.02)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Désignation commerciale : ProCare Universal 70 ST**
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Nettoyant
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
HERSTELLER:
Stockmeier Chemie GmbH & Co. KG
Am Stadholz 37
33609 Bielefeld
Germany

- LIEFERANT:
Miele & Cie. KG
Carl-Miele-Straße 29
33332 Gütersloh
Germany
Tel: 0800 22 44 644

- Steelco S.p.A.
Via Balegante 27,
31039 Riese Pio X (TV)
Italy
Tel: +39 0423 7561
- **Service chargé des renseignements :**
Département sécurité du produit, Tel.: 0049 / 521 / 3037-381
E-mail: ehs-bielefeld@stockmeier.de
- **Numéro d'appel d'urgence** numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
Le produit n'est pas classifié selon le Système Général Harmonisé (GHS).

- **Éléments d'étiquetage**
- **Éléments d'étiquetage SGH** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **Indications complémentaires:**
Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
- **Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.03.2025

Révision: 25.03.2025

Numéro de version 1.03 (remplace la version 1.02)

Désignation commerciale : ProCare Universal 70 ST

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- Mélanges
- Description :

Mélange des substances mentionnées ci-dessous avec des additifs non dangereux (solution dans l'eau).

- Composants contribuant aux dangers:

112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol ⚠ Eye Irrit. 2, H319	≥2,5-<10%
85586-07-8	Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412 Limites de concentration spécifiques: Eye Dam. 1; H318: C ≥ 20 % Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 20 %	<2,5%
103818-93-5	Alcools, C9-11, éthoxylés propoxylés ⚠ Eye Irrit. 2, H319	≤2,5%

- SVHC

Cette préparation ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à une concentration ≥ 0,1 % conformément au règlement (CE) 1907/2006, article 57.

- Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

- Composition / informations sur les composants

Composants selon le règlement relatif aux détergents (648/2004/CE):

< 5 % agents de surface non ioniques,

< 5 % d'agents de surface anioniques

Parfums

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- Description des mesures de premiers secours

- **Indications générales :** Aucune mesure particulière n'est requise.

- **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

- **après contact avec la peau :** Rincer à l'eau.

- **après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

- **après ingestion :**

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- Moyens d'extinction

- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction du feu à l'environnement.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.03.2025

Révision: 25.03.2025

Numéro de version 1.03 (remplace la version 1.02)

Désignation commerciale : ProCare Universal 70 ST

(suite de la page 2)

- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut être dégagé en cas d'incendie :
Monoxyde de carbone (CO)
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité** : Adapter l'équipement de protection au feu environnant.
- **Autres indications**
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Veiller à une aération suffisante
- **Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas laisser le produit pénétrer les canalisations, l'eau de ruissellement ni les nappes d'eau souterraines.
Informez les autorités compétentes en cas de déversement de quantités importantes.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, La terre de diatomées, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Éliminer le matériel contaminé en tant que déchet conformément au point 13.
- **Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Respect des règles générales de prévention des incendies dans l'entreprise.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage** : Stocker les bidons bien fermés au frais et au sec
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Respecter les lois et les prescriptions relatives au stockage et à l'utilisation de substances dangereuses pour l'eau.
Conserver dans l'emballage de livraison ou dans des récipients en PE.
- **Indications concernant le stockage commun** : non nécessaire
- **Autres indications sur les conditions de stockage** : Protéger contre le gel.
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.03.2025

Révision: 25.03.2025

Numéro de version 1.03 (remplace la version 1.02)

Désignation commerciale : ProCare Universal 70 ST

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Paramètres de contrôle
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

- DNEL
112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Oral	DNEL (population)	6,25 mg/kg bw/day (Effets systémiques à long terme)
	DNEL (population)	5 mg/kg (Effets systémiques à long terme)
Dermique	DNEL (worker)	83 mg/kg bw/day (Effets systémiques à long terme)
	DNEL (population)	50 mg/kg bw/day (Effets systémiques à long terme)
Inhalatoire	DNEL (worker)	101,2 mg/m ³ (Aiguë - effets locaux)
		67,5 mg/m ³ (Effets locaux à long terme)
	DNEL (population)	60,7 mg/m ³ (Aiguë - effets locaux)
		40,5 mg/m ³ (Long terme - effets systémiques + locaux)

85586-07-8 Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts

Oral	DNEL (population)	24 mg/kg bw/day (Effets systémiques à long terme)
Dermique	DNEL (worker)	4.060 mg/kg bw/day (Effets systémiques à long terme)
	DNEL (population)	2.440 mg/kg bw/day (Effets systémiques à long terme)
Inhalatoire	DNEL (worker)	285 mg/m ³ (Effets systémiques à long terme)
	DNEL (population)	85 mg/m ³ (Effets systémiques à long terme)

122-99-6 2-phénoxyéthanol

Oral	DNEL (population)	9,23 mg/kg bw/day (Aiguë - effets systémiques)
		9,23 mg/kg bw/day (Effets systémiques à long terme)
Dermique	DNEL (worker)	20,83 mg/kg bw/day (Effets systémiques à long terme)
	DNEL (population)	10,42 mg/kg bw/day (Effets systémiques à long terme)
Inhalatoire	DNEL (worker)	8,07 mg/m ³ (Long terme - effets systémiques + locaux)
	DNEL (population)	2,41 mg/m ³ (Long terme - effets systémiques + locaux)

497-19-8 carbonate de sodium

Inhalatoire	DNEL (worker)	10 mg/m ³ (Effets locaux à long terme)
	DNEL (population)	5 mg/m ³ (Aiguë - effets locaux)

- PNEC
112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Oral	PNEC oral	56 mg/kg (Nahrung) (Secondary poisoning)
	PNEC aqua	1,1 mg/l (eau douce) 0,11 mg/l (eau de mer)
	PNEC	11 mg/l (libérations intermittentes)
PNEC sediment		4,4 mg/kg dw (eau douce)
		0,44 mg/kg dw (eau de mer)
	PNEC soil	0,32 mg/kg dw (sol)

85586-07-8 Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts

	PNEC aqua	0,0131 mg/l (eau marine)
--	-----------	--------------------------

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.03.2025

Révision: 25.03.2025

Numéro de version 1.03 (remplace la version 1.02)

Désignation commerciale : ProCare Universal 70 ST

(suite de la page 4)

	PNEC	0,131 mg/l (eau douce) 0,036 mg/l (libérations intermittentes) 1,35 mg/l (Station de traitement des eaux usées)
	PNEC sédiment	4,61 mg/kg (eau douce) 0,461 mg/kg (eau marine)
	PNEC sol	0,846 mg/kg (sol)
122-99-6 2-phénoxyéthanol		
	PNEC aqua	3,44 mg/l (libérations intermittentes) 0,943 mg/l (eau douce) 0,094 mg/l (eau de mer) 24,8 mg/l (Station de traitement des eaux usées)
	PNEC sédiment	7,23 mg/kg dw (eau douce) 0,723 mg/kg dw (eau de mer)
	PNEC sol	1,26 mg/kg dw (sol)

- Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- Contrôles de l'exposition

- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Ne pas inhaler les vapeurs et les aérosols.

- **Protection respiratoire :**

Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

- **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée :** Filtre combiné A-P2

- **Protection des mains :**

En cas de contact prolongé avec la peau, il est recommandé de porter des gants de protection ou d'utiliser une crème protectrice pour la peau.

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

- **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

- **Protection du corps :** Vêtements de protection standard.

- **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Respecter les réglementations locales et nationales en matière d'eaux usées.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales.**

- **État physique**

Liquide

- **Couleur :**

vert clair

- **Odeur :**

caractéristique

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.03.2025

Révision: 25.03.2025

Numéro de version 1.03 (remplace la version 1.02)

Désignation commerciale : ProCare Universal 70 ST
--

(suite de la page 5)

<ul style="list-style-type: none"> - Seuil olfactif: - Point de fusion : - Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition - Inflammabilité - Limites inférieure et supérieure d'explosion - inférieure : - supérieure : - Point d'éclair : - Température de décomposition : - pH à 20 °C - Viscosité : - Viscosité cinématique - dynamique : - Solubilité - l'eau : - Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) - Pression de vapeur à 20 °C: - Densité et/ou densité relative - Densité à 20 °C: - Densité relative. - Densité de vapeur: 	<ul style="list-style-type: none"> Non déterminé. non déterminé 100 °C Non applicable. Non déterminé. Non déterminé. non applicable Non déterminé. 10,8 Non déterminé. Non déterminé. entièrement miscible Non déterminé. 23 hPa (7732-18-5 eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté) 1,013 g/cm³ Non déterminé. Non déterminé.
---	--

<ul style="list-style-type: none"> - Autres informations - Aspect: - Forme : - Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité. - Température d'auto-inflammation - Danger d'explosion : - Vitesse d'évaporation. 	<ul style="list-style-type: none"> liquide Le produit ne s'enflamme pas spontanément. Le produit n'est pas explosif. Non déterminé.
---	---

<ul style="list-style-type: none"> - Informations concernant les classes de danger physique - Substances et mélanges explosibles - Gaz inflammables - Aérosols - Gaz comburants - Gaz sous pression - Liquides inflammables - Matières solides inflammables - Substances et mélanges autoréactifs - Liquides pyrophoriques - Matières solides pyrophoriques - Matières et mélanges auto-échauffants - Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau - Liquides comburants 	<ul style="list-style-type: none"> néant
--	---

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.03.2025

Révision: 25.03.2025

Numéro de version 1.03 (remplace la version 1.02)

Désignation commerciale : ProCare Universal 70 ST

(suite de la page 6)

- | | |
|---|-------|
| - Matières solides comburantes | néant |
| - Peroxydes organiques | néant |
| - Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux | néant |
| - Explosibles désensibilisés | néant |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:**
oxydants forts
Acides
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Oral	LD50	2.410-5.530 mg/kg (mouse) >2.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Lapin) (OECD 402) 2.764 mg/kg (rat) (OECD 402)
Inhalatoire	LC 50 / 2 h	>29 mg/l (rat)

85586-07-8 Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts

Oral	LD50	1.800 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)

103818-93-5 Alcools, C9-11, éthoxylés propoxylés

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

122-99-6 2-phénoxyéthanol

Oral	LD50	1.394 mg/kg (ATEmix (17. ATP)) 1.840 mg/kg (rat) 1.394 mg/kg (ATE)
Dermique	LD50	>2.214 mg/kg (201)

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.03.2025

Révision: 25.03.2025

Numéro de version 1.03 (remplace la version 1.02)

Désignation commerciale : ProCare Universal 70 ST
--

(suite de la page 7)

497-19-8 carbonate de sodium		
Oral	LD50	4.090 mg/kg (IUCLID) 2.800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Rat) (16 CFR 1500.40) >2.000 mg/kg (201)
78330-20-8 Alkohol C10, ethoxyliert		
Oral	LD50	>300-2.000 mg/kg (rat)
D-pentose and D-glucose, oligomeric, C8 and C10 alkyl glycosides		
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
D-pentose, oligomeric, C10 and C12 alkyl glycosides		
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)

- Effet primaire d'irritation :**- de la peau :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**- Sensibilisation :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:**122-99-6 2-phénoxyéthanol**

Oral | NOAEL | 700 mg/kg (Rat) (OECD 408)

- Informations sur les autres dangers**- Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
--

- Toxicité**- Toxicité aquatique :****112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol**

LC 50 / 96 h (statique) | 1.300 mg/l (Lepomis macrochirus) (OECD 203)

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.03.2025

Révision: 25.03.2025

Numéro de version 1.03 (remplace la version 1.02)

Désignation commerciale : ProCare Universal 70 ST
--

(suite de la page 8)

EC 50 / 48 h (statique)	>100 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)
EC 50 / 48 h	4.950 mg/l (Daphnia magna)
EC 50 / 96 h	>100 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (OECD 201)
EC 50 / 24 h	2.850 mg/l (Daphnia magna)
EC 50 / 72 h (statique)	>100 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (OECD 201)
NOEC / 96 h	>100 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (OECD 201)
NOEC / 48 h	>100 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)
85586-07-8 Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts	
LC 50 / 96 h	3,6 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)
EC 50 / 48 h	4,7 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)
EC 50 / 72 h	20 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (OECD 201)
NOEC	0,508 mg/l (Daphnia magna)
NOEC / 72 h	0,6 mg/l (Algues) (OECD 201)
103818-93-5 Alcools, C9-11, éthoxylés propoxylés	
EC 50 / 48 h	13,5 mg/l (dap)
EC50 / 72h	12 mg/l (Algues)
122-99-6 2-phénoxyéthanol	
LC 50 / 96 h	344 mg/l (Pimephales promelas) (OECD 203)
LC 50 / 72 h	>100 mg/l /Literaturw (Desmodesmus subspicatus) (OECD 201)
EC 50 / 48 h	>500 mg/l (Daphnia magna)
	>100 mg/l (dap) (OECD 202)
EC 50 / 72 h	>500 mg/l (Scenedesmus subspicatus)
NOEC	23 mg/l (Pimephales promelas) (dynamisch)
	9,43 mg/l (dap) (statisch)
497-19-8 carbonate de sodium	
LC 50 / 96 h	300 mg/l (Lepomis macrochirus)
EC 50 / 48 h	200-227 mg/l (Ceriodaphnia dubia)

- Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	
Biodégradabilité	~85 % (28 d, OECD 301 C)
	100 % (OECD 302 B)
85586-07-8 Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts	
Biodégradabilité	90,8 % (OECD 301 D) (EMPLA 67/2007)
Biodégradabilité	>60 % /28 d (OECD 301 B)
122-99-6 2-phénoxyéthanol	
Biodégradabilité	90 % (OECD 301 F)
Biodégradabilité	>90 % (OECD 301A)
	80-90 % /28 d (OECD 301 B)

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.03.2025

Révision: 25.03.2025

Numéro de version 1.03 (remplace la version 1.02)

Désignation commerciale : ProCare Universal 70 ST
--

(suite de la page 9)

D-pentose and D-glucose, oligomeric, C8 and C10 alkyl glycosides	
Biodégradabilité	>60 % (28 d OECD 301F)
D-pentose, oligomeric, C10 and C12 alkyl glycosides	
Biodégradabilité	>60 % (28d, OECD 301F)

- **Potential de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT**: n'est pas applicable

- **vPvB**: n'est pas applicable

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- **Autres effets néfastes**

- **Altération de la respiration de boue activée communale EC 20 (mg/l selon ISO 8192 B) :**

112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	
EC 10 / 0,5 h	>1.995 mg/l (boues activées (DEV - L2)) (OECD 209 (Activated Sludge, Resp. Inhibition Test))
122-99-6 2-phénoxyéthanol	
EC 10 / 17 h	320 mg/l (Belebtschlamm (Methode OECD 209))
EC 50 / 17 h	880 mg/l (Bactéries)

- **Autres indications écologiques :**

- **Indications générales :**

Catégorie de pollution des eaux 2 (Classification propre) : polluant

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

* **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

- **Méthodes de traitement des déchets**

- **Recommandation :**

Pour le recyclage, s'adresser au producteur.

Les recommandations ci-dessus s'appliquent au produit non utilisé (par exemple, les quantités restantes).

Dans le cadre d'une utilisation conforme, le produit se déverse dans les eaux usées.

Élimination conformément aux dispositions réglementaires.

- **Code déchet :**

Depuis le 1.1.1999, les numéros de code des déchets ne sont pas seulement liés aux produits mais essentiellement aux applications. Le numéro de code de déchet valable pour l'application peut être consulté dans le catalogue européen des déchets.

- **Emballages non nettoyés :** Élimination conformément aux dispositions réglementaires.

- **Recommandation :**

V e r s i o n d e l a l i v r a t i o n : Après une vidange optimale, retourner immédiatement au fournisseur, hermétiquement fermé et sans nettoyage. Il faut veiller à ce qu'aucune substance étrangère ne pénètre dans l'emballage !

Autres récipients : les vider complètement et les envoyer nettoyés à un reconditionnement ou à un retraitement.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.03.2025

Révision: 25.03.2025

Numéro de version 1.03 (remplace la version 1.02)

Désignation commerciale : ProCare Universal 70 ST
--

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- Numéro ONU ou numéro d'identification - ADR/RID, IMDG, IATA	néant
- Désignation officielle de transport de l'ONU - ADR/RID, IMDG, IATA	néant
- Classe(s) de danger pour le transport - ADR/RID, IMDG, IATA - Classe	néant
- Groupe d'emballage - ADR/RID, IMDG, IATA	néant
- Dangers pour l'environnement - Polluant marin :	Non applicable. Non
- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
- Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
- Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus
- "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- * - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
 - Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
 - Prescriptions nationales :
 - Indications sur les restrictions de travail : Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
 - Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- | |
|---|
| - Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57 |
| Aucun des composants n'est compris. |
- VOCV (CH) 3,50 %
 - Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Application:** Veuillez consulter la fiche technique pour les instructions d'application.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.03.2025

Révision: 25.03.2025

Numéro de version 1.03 (remplace la version 1.02)

Désignation commerciale : ProCare Universal 70 ST

(suite de la page 11)

- Registration-Number

- Phrases importantes

Texte intégral des dangers désignés sous forme abrégée au point 3 (phrases H et R). Ces phrases se réfèrent uniquement aux composants. L'identification du produit est indiquée au point 2.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Service établissant la fiche technique : Voir section 1.3 : Domaine de renseignement

- Acronymes et abréviations:

NOAEL: No Observed Adverse Effect Level

RPE: Respiratory Protective Equipment

RCR: Risk Characterisation Ratio (RCR= PEC/PNEC)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

ISO: International Organisation for Standardisation

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

SVHC: Substance of Very High Concern

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

- * Données modifiées par rapport à la version précédente

LF